

## PAF 2008-2009

### Consulter le plan académique de formation

Tout au long de l'année vous pouvez consulter le PAF sur Internet à l'adresse suivante :

[www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr)

Un fichier téléchargeable est également à votre disposition à l'adresse suivante :

<http://www.ac-versailles.fr/paf/paf-0809.pdf>

### Inscriptions individuelles

**du 26 mai au 23 juin et du 1<sup>er</sup> au 18 septembre 2008**

sur Internet exclusivement à l'adresse suivante :

<https://gaia.orion.education.fr/gavrs>

Munissez-vous de votre NUMEN.

Relevez au préalable les codes d'inscription (08A025xxxx) des formations choisies.

Renseignez les écrans et validez. Les dispositifs et les modules apparaissent : les modules obligatoires sont déjà cochés ; **attention**, les modules facultatifs sont à cocher selon votre choix.

**Très important** : conservez la clé GAIA (numéro) qui s'affiche lors de la validation. Elle vous permet de consulter à tout moment vos choix, de les modifier et de procéder, s'il y a lieu, à de nouvelles inscriptions. Pour tout renseignement concernant la clé GAIA, écrivez à [aide-gaia@ac-versailles.fr](mailto:aide-gaia@ac-versailles.fr) (réponses traitées les jours ouvrables aux heures de bureau).

**Ne pas tenir compte des clés GAIA des années précédentes.**

La validation des inscriptions est faite a posteriori par le chef d'établissement, le directeur de CIO ou le responsable hiérarchique.

### Public désigné

L'offre académique comporte des actions qui ne sont pas ouvertes aux candidatures individuelles. Ces dispositifs sont signalés par le pictogramme **D**.

Il s'agit, pour une grande part, d'actions montées à l'initiative des corps d'inspection et portant sur l'accompagnement des réformes et la rénovation des programmes et/ou des diplômes. Si vous êtes concerné, vous serez informé en temps utile.

**Ne pas s'inscrire** aux actions signalées par **D**.

### Permanence téléphonique

Une permanence téléphonique est assurée pendant les campagnes d'inscription pour tout renseignement concernant le programme d'actions du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h.

☎ : 01.30.83.46.44

### Se renseigner hors période d'inscription

#### DAFPEN

5-7, rue Pierre Lescot – 78000 Versailles

Adresse postale : Rectorat/DAFPEN – 3, boulevard de Lesseps – 78017 Versailles cedex

Responsable : Thierry Beley, délégué académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale

Secrétariat

☎ : 01 30 83 50 63

Tcp : 01 30 83 50 26

[ce.dafpen@ac-versailles.fr](mailto:ce.dafpen@ac-versailles.fr)

Pour les questions spécifiques se rapportant aux formations collectives d'établissement ou de bassin, écrire à :

[ce.dafpen-cf@ac-versailles.fr](mailto:ce.dafpen-cf@ac-versailles.fr)

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS INDIVIDUELLES

### Avant de s'inscrire

- ❖ Se munir de son Numen.
- ❖ Se munir de l'identifiant des formations voulues. Ces identifiants sont obtenus en consultant l'offre de formation à l'adresse suivante :

[www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr)

### S'inscrire

Uniquement par internet. Connexion :

<https://gaia.orion.education.fr/gavrs>

- ❖ Cliquez sur **Inscription individuelle**.
- ❖ Entrez votre **Numen** puis cliquez sur **Suivant** juste en dessous.  
*Si votre Numen n'est pas reconnu, renseignez la partie droite de l'écran puis complétez les écrans suivants.*
- ❖ Entrez votre **clé d'inscription** puis cliquez sur **Suivant**.  
*Cette clé n'est demandée que si vous vous êtes déjà inscrit à une formation en 2008-2009. Dans le cas contraire elle sera fournie à la fin de l'inscription et témoignera du bon déroulement de votre démarche.*
- ❖ Sur l'écran suivant cliquez directement sur **Rechercher**.
- ❖ Entrez l'identifiant de la formation voulue (08A025\_ \_ \_ \_) puis cliquez sur **Suivant**.
- ❖ Cliquez sur l'intitulé de la formation.  
*Si vous cliquez à droite sur la loupe, vous accédez au descriptif du dispositif.*
- ❖ S'il y a plusieurs modules à choisir, cochez la case du ou des modules voulus puis cliquez sur **Suivant**.  
*Si vous cliquez à droite sur la loupe, vous accédez au descriptif du module.*  
*Si des modules sont déjà cochés cela signifie qu'ils sont obligatoires.*

- ❖ Si vous souhaitez vous inscrire à un autre dispositif, vous cliquez à nouveau sur **Rechercher** et vous renouvelez la démarche autant de fois que nécessaire.  
*Vous ne pouvez vous inscrire qu'à **5 dispositifs au maximum**.*
- ❖ Une fois tous vos dispositifs sélectionnés vous devez **obligatoirement** classer vos vœux en cliquant sur **Classer**.  
*Si vous ne faites qu'un vœu il faut quand même le classer en 1.*
- ❖ Dans la case à gauche de l'identifiant, saisissez un numéro d'ordre de 1 à x puis cliquez sur **Suivant**.
- ❖ Un récapitulatif de vos demandes apparaît. Vous pouvez demander à le recevoir par courrier électronique en cochant la case voulue et en entrant votre adresse électronique.
- ❖ Cliquez en bas à droite sur **Confirmer**.

Votre clé d'inscription (ré)apparaît : cela signifie que votre inscription a bien été enregistrée. Dans le cas contraire cela veut dire que l'opération n'a pas été complètement réalisée et qu'il faut donc recommencer. La clé est à garder précieusement pour pouvoir ultérieurement modifier vos choix de formation.

### Consulter ses inscriptions, modifier ses vœux

Il est toujours possible **pendant les périodes d'inscription** de modifier ses vœux soit en supprimant une candidature (cliquez sur l'icône représentant une poubelle), soit en sélectionnant un autre module lorsque la formation offre ce choix (cliquez sur l'icône représentant un crayon), soit en modifiant l'ordre de vos vœux (cliquez sur **Classer**).

# PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS COLLECTIVES

Les inscriptions aux formations collectives ne se font que par l'intermédiaire de l'établissement, sous la responsabilité directe du responsable hiérarchique.

## Avant de procéder aux inscriptions

Les NUMEN des personnels et leurs clés Gaia ne sont pas nécessaires.

- ❖ Se munir de l'identifiant des formations voulues. Ces identifiants sont obtenus en consultant l'offre de formation à l'adresse suivante :  
[www.ac-versailles.fr](http://www.ac-versailles.fr)

## Procéder aux inscriptions

Uniquement par internet. Connexion :  
<https://gaia.orion.education.fr/gavrsresp>

- ❖ Cliquez sur **Inscription**.
- ❖ Entrez le **code de l'établissement** puis cliquez sur **Suivant** juste en dessous.
- ❖ Entrez le **mot de passe de l'établissement** puis cliquez sur **Suivant**.  
*Ce mot de passe a été entré par vos soins. Si vous l'avez égaré vous pouvez l'obtenir uniquement en écrivant à [aide-gaia@ac-versailles.fr](mailto:aide-gaia@ac-versailles.fr) (réponses traitées les jours ouvrables aux heures de bureau).  
Attention à bien respecter la police (en particulier les majuscules).*
- ❖ Entrez l'identifiant de la formation voulue (08A025\_ \_ \_ \_) puis cliquez sur **Suivant**.  
La page suivante indique s'il y a déjà des inscrits.
- ❖ Cliquez sur **Ajouter des candidats**.

- ❖ Cliquez sur **Suivant**. Deux possibilités s'offrent alors :  
La liste des personnels de l'établissement (ou ceux qui ne sont pas encore inscrits) apparaît. Il suffit de cocher les noms des personnes qui souhaitent participer à la formation puis de cliquer sur **Suivant** ;



Des « modules », « groupes » ou « sessions » peuvent apparaître : ils concernent la même formation dans différents lieux ou à différentes dates ou la même formation organisée pour un autre établissement ou un autre bassin.

- soit vous êtes concernés par ces modules, groupes ou sessions et vous cliquez sur **Sélectionner les modules du dispositif** ;
- soit vous ne l'êtes pas et dans ces conditions votre inscription est terminée. Inutile de cliquer sur **Sélectionner les modules du dispositif** ;

- ❖ La page suivante récapitule la liste des candidats. Il est possible à tout moment de la période d'inscription (toute l'année pour les formations d'établissement) d'ajouter ou de supprimer des candidatures (en cliquant sur la poubelle et en confirmant la suppression).

## Se renseigner sur la mise en place des formations collectives

Toutes les formations collectives d'établissement ou de bassin sont précédées d'une analyse de la demande et d'une négociation assurées par le correspondant formation. Cette démarche indispensable auprès de l'équipe de direction et auprès des participants permettra de cibler les priorités de l'équipe pédagogique et d'adapter la formation (contenus, durée, calendrier...) aux besoins exprimés.

Pour tout renseignement écrire à :  
[ce.dafpen-cf@ac-versailles.fr](mailto:ce.dafpen-cf@ac-versailles.fr)

# PRÉPARER UN CONCOURS INTERNE

## 1. Modalités concernant les préparations aux concours

La démarche d'inscription à la préparation au concours sur le site Internet du rectorat est indépendante de l'inscription au concours à effectuer sur le site du Ministère.

### ❖ Des préparations à quels concours ?

Trente-trois dispositifs préparent aux concours internes. Ils concernent les agrégations et les Capes, Capet, CAPLP.

### ❖ Suivant quel programme de formation ?

Les dispositifs comprennent parfois plusieurs modules, selon le site, les options, les épreuves au programme.

- Quand des préparations complètes se déroulent dans 2 universités, le stagiaire est invité à s'inscrire sur un seul site de formation.

- Quand la préparation comprend 2 modules qui se déroulent sur 2 sites différents mais qui proposent un enseignement complémentaire, il convient de s'inscrire aux 2 modules correspondants.

- Quand le concours préparé comprend des options, le stagiaire doit choisir, pour sa préparation, le tronc commun et le module spécifique à sa spécialité.

### ❖ Avec quel engagement des stagiaires ?

Ces formations nécessitent l'accord du chef d'établissement pour un aménagement de l'emploi du temps et l'engagement des stagiaires à une stricte assiduité. En cas de désistement, il est demandé de renvoyer la convocation dûment motivée au service administratif et financier Dafpen du rectorat de l'académie de Versailles. Un état des présents y est tenu régulièrement.

### ❖ Avec quels formateurs et où ?

Les préparations associent les professeurs des universités, de l'IUFM et des établissements du second degré. Elles se déroulent dans des universités, des sites de l'IUFM ou des établissements du second degré.

## 2. Informations pédagogiques

❖ Pour connaître les programmes des concours, les types d'épreuves et lire les rapports de jury, vous pouvez consulter sur le site internet du ministère :

- les pages consacrées aux concours :

[www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html](http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html)

- le BO spécial qui paraît chaque été sur ces sujets :

[www.education.gouv.fr/bo](http://www.education.gouv.fr/bo)

❖ Pour se renseigner auprès de l'IUFM :

*Direction Liaison avec les universités et concours 2<sup>nd</sup> degré*

Chargée de mission : Michelle Haxaire

Secrétariat : ☎ : 01.39.24.21.10

Tcp : 01.39.24.20.05

## 3. Inscription au concours lui-même et connaissance des résultats

L'inscription au concours est indépendante de l'inscription à la préparation. Elle reste à l'initiative du candidat.

❖ Pour connaître les calendriers des inscriptions aux concours, des épreuves et les conditions d'inscription à ces concours, vous pouvez :

• consulter sur le site internet du Ministère :

- les pages consacrées aux concours :

[www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html](http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html)

- le BOEN spécial qui paraît chaque été sur ces sujets :

[www.education.gouv.fr/bo](http://www.education.gouv.fr/bo)

• vous adresser au Service Interacadémique des Examens et des Concours (SIEC), 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil cedex ([www.siec.education.fr](http://www.siec.education.fr))

☎ Capes, agrégation : 01.49.12.33.21/22/23

☎ Capet : 01.49.12.23.51/54

☎ CAPLP : 01.49.12.33.16

❖ Pour vous inscrire au concours et confirmer votre inscription, vous devez utiliser, en respectant impérativement les délais, l'adresse internet :

[www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html](http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html)

❖ Pour connaître les résultats des concours (admissibilité et admission), vous pouvez consulter :

• le site internet du Ministère :

[www.publignetce2.education.fr](http://www.publignetce2.education.fr)

## MODALITÉS PARTICULIÈRES

### Congés formation

Les personnels de l'académie de Versailles, en congé formation en 2008-2009 pour préparer un concours interne, doivent s'inscrire au programme académique de formation, en mai-juin 2008.

Ils devront fournir à la DAFPEN leur notification de congé formation pour bénéficier d'un relevé de présence à transmettre à leur service de gestion (DGE ou DAPAOS).

Rectorat – DAFPEN  
3, boulevard de Lesseps  
78017 Versailles cedex

### Demandes de formation des personnels non titulaires (M.A., contractuels) affectés après le 18 septembre 2008

*Pour s'inscrire à une préparation à un concours :*

Les demandes des personnels non titulaires affectés après le 1<sup>er</sup> septembre sont à adresser à la DAFPEN avant le 20 octobre 2008, accompagnées de l'autorisation du chef d'établissement en précisant les états de service dans l'académie lors de la précédente année scolaire. Il faut justifier de 3 années de service dans la fonction publique dont une au moins en qualité d'enseignant.

Rectorat – DAFPEN  
3, boulevard de Lesseps  
780017 Versailles cedex

Il est recommandé de se reporter au BOEN spécial ([www.education.gouv.fr/bo](http://www.education.gouv.fr/bo)) et de contacter le **SIEC** pour le calcul de l'ancienneté.

SIEC : 01.49.12.23.69/23.54

*Pour s'inscrire aux autres actions du PAF :*

Les demandes des personnels non titulaires affectés après le 18 septembre sont à adresser à la DAFPEN avant le 20 octobre 2008, accompagnées de l'autorisation du chef d'établissement (adresse ci-dessus).

### Demande d'inscription à une préparation de concours interne dans une autre académie

❖ **Toute demande d'inscription d'un personnel de l'académie de Versailles à une préparation à un concours interne publiée au plan académique d'une autre académie doit faire l'objet d'une demande d'imprimé spécifique auprès de la DAFPEN (adresse ci-contre). Y figureront notamment les motivations précises de la demande et l'accord signé et tamponné du chef d'établissement, avec autorisation d'absence si nécessaire, pour que le futur stagiaire puisse suivre la préparation.**

1. Ces demandes doivent parvenir à la DAFPEN  
Rectorat – DAFPEN  
3, boulevard de Lesseps  
78017 Versailles cedex  
**avant le 15 septembre 2008.**
2. **Elles ne sont pas prioritaires et seront satisfaites dans la limite des places disponibles.**
3. Elles ne donneront pas lieu à la prise en charge de frais de déplacement par l'académie de Versailles.

❖ En sens inverse, **toutes les demandes d'inscription, venant d'autres académies**, à des formations publiées au programme académique de l'académie de Versailles, doivent être accompagnées de l'accord du chef d'établissement et de celui du rectorat de l'académie d'origine.

Elles sont transmises à l'IUFM de l'académie de Versailles par le rectorat ou l'IUFM de l'académie d'origine. Les conditions 1, 2 et 3 ci-dessus s'appliquent également.

Ecrire à :  
IUFM de l'académie de Versailles  
Direction Liaison avec les universités et concours  
2<sup>nd</sup> degré  
45, av. des Etats-Unis, RP 815  
78008 Versailles cedex

## LES PERSONNES-RESSOURCES POUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION CONTINUE

### Coordination des formations d'établissement et des formations sur mesure

**Alain Bidaud**

Mél : [alain.bidaud@ac-versailles.fr](mailto:alain.bidaud@ac-versailles.fr)

### Les correspondants formation continue

Les correspondants formation continue constituent un réseau de personnes-ressources pour la formation auprès des personnels des établissements de chacun des bassins d'éducation. Au-delà de leur rôle de conseil en formation, ils interviennent plus particulièrement dans la mise en place des formations collectives pour un établissement ou un groupe d'établissements. Ils sont chargés de recueillir les demandes de formation et de les analyser avec les chefs d'établissement et les personnels concernés, et de définir avec les formateurs le cahier des charges de ces actions de formation.

<b>78 – Yvelines</b>		
<i>Coordination : Michèle Christophoul</i>		
Les Mureaux	Odile MAINET	Lycée Condorcet - Limay
Mantes	N.	
Poissy – Sartrouville	Michèle CHRISTOPHOUL	Clg Emile Zola - Vernouillet
Rambouillet	Sophie CALVET	Lycée Viollet-le-Duc – Villiers-St-Frédéric
St-Germain-en-Laye	Bertrand PASCUAL	Clg Emile Zola - Vernouillet
Saint-Quentin-en Yvelines	Sylvie SOHIER	Lycée Plaine de Neauphle – Trappes
Versailles – Plaisir	N.	
<b>91 – Essonne</b>		
<i>Coordination : Alain Bidaud</i>		
Etampes	Ghislaine. BOUSQUET	Clg André Maurois – Epinay-sur-Orge
Evry	Marie-Josée GUILLOUD	Clg Paul Eluard – Evry
Massy	N.	
Montgeron	Alain BIDAUD	DAFPEN
Savigny-sur-Orge	Marie-Hélène SIGNORET	Clg Charles Péguy – Morsang-sur-Orge
<b>92 – Hauts-de-Seine</b>		
<i>Coordination : Gilles Maurelet</i>		
Antony	Gilles MAURELET	DAFPEN
Boulogne	Claude BERNARD	LP Jean Monnet - Montrouge
Gennevilliers	Isabelle MICHEL	EREA Jean Monnet - Garches
Nanterre	Pierre VENEAU	Clg Emile Zola – Suresnes
Neuilly	Isabelle MICHEL	EREA Jean Monnet - Garches
Vanves	Gilles MAURELET	DAFPEN
<b>95 – Val d'Oise</b>		
<i>Coordination : Denis Christophoul</i>		
Argenteuil	Martine LEROY	Lycée Jean Jaurès – Argenteuil
Cergy	Denis CHRISTOPHOUL	Lycée François Villon – Les Mureaux
Enghien	Anne MENANT	Lycée Louis Juvet – Taverny
Gonesse	Lydie LAMARRE	LP Turgot - Montmorency
Pontoise	Stéphane BERTHE	Lycée Edmond Rostand – St-Ouen-l'Aumône
Sarcelles	Elisabeth BOUVARD	Lycée S. de Beauvoir – Garges-lès-Gonesse

**DEMANDE DE FORMATION COLLECTIVE SUR MESURE**  
**à l'initiative d'un établissement, d'un groupe d'établissements ou d'un bassin d'éducation**

*Pour une formation ne figurant pas au programme académique, nous vous remercions de photocopier les deux pages de cette fiche, de la renseigner précisément et de la retourner à la DAFPEN en deux exemplaires (avec l'avis obligatoire du chef d'établissement). Ces demandes font l'objet d'une expertise puis la DAFPEN décide ou non de mettre en œuvre. La demande est ensuite analysée et une négociation est menée par le correspondant formation responsable du bassin d'éducation auquel vous appartenez. Les inscriptions des candidats se feront à partir d'un numéro d'inscription spécifique qui sera communiqué après l'avis favorable de la DAFPEN.*

**1. La formation est demandée par :**

*(cocher le cas qui vous concerne)*

**1<sup>er</sup> cas : un établissement**

Nom : .....

Ville : .....Dépt : ..... □ : ..... Tcp : .....

Nombre de personnes intéressées par cette formation : .....

**2<sup>ème</sup> cas : un regroupement d'établissements ou un bassin d'éducation**

Nom de l'établissement coordinateur : .....

Ville .....Dépt : ..... □ : ..... Fax : .....

Nombre d'établissements concernés : ..... Nombre total de personnes intéressées : .....

**2. Personne assurant la coordination de cette formation :**

*(à qui la réponse sera envoyée)*

Nom, prénom : .....

Fonction : .....

Etablissement ..... Ville : .....

**3. Intitulé ou thème de la formation souhaitée :**

.....

**4. Contexte de la demande :**

*cadre et origine de la demande, liens avec le (les) projet(s) d'établissement, besoins repérés*

**5. Objectifs de la formation souhaitée en termes d'effets attendus :**

**6. Autres informations que vous souhaitez communiquer à la DAFPEN :**

*durée envisagée, période de l'année, formateur pressenti (indiquer dans ce cas sa qualification et ses références), partenariat, coût (et éventuellement mode de cofinancement), etc.*

**7. Avis du chef d'établissement (ou du chef d'établissement coordinateur) :**

Date :..... Signature

Cachet de l'établissement

*Cette demande est à transmettre en deux exemplaires à :*  
**RECTORAT - DAFPEN – A l'attention de Mmes et MM. les correspondants de formation**  
**3, bd de Lesseps**  
**78017 VERSAILLES cedex**



## LISTE DES FORMATIONS QUI NE SERONT PAS ROUVERTES AUX INSCRIPTIONS DE SEPTEMBRE

Les formations ci-dessous ne seront pas rouvertes aux inscriptions de septembre car elles débutent tôt dans l'année scolaire. Elles seront soumises à la validation des responsables hiérarchiques après la campagne d'inscription de mai-juin. Sauf cas particuliers (personne nouvellement nommée dans l'académie par exemple) aucune inscription supplémentaire ne pourra être prise en compte.

Code Paf	identifiant	n° m	Libellé dispositif / module
1311L1	08A0250415	1	Agrégation de lettres classiques
1311L1	08A0250417	1	Agrégation de lettres modernes
1312H1	08A0250422	1	Agrégation d'histoire-géographie
1313A1	08A0250687	1	Agrégation d'anglais
1313D1	08A0250688	1	Agrégation d'allemand 1. Littérature, civilisation et traduction
1313D1	08A0250688	2	Agrégation d'allemand 2. Didactique
1313E1	08A0250689	1	Agrégation d'espagnol 1. Littérature, civilisation et traduction
1313E1	08A0250689	2	Agrégation d'espagnol 2. Didactique
1313R1	08A0250691	1	Agrégation d'italien 1. Langue et littérature
1313R1	08A0250691	2	Agrégation d'italien 2. Didactique
1314J1	08A0250692	1	Agrégation d'arts plastiques
1314K1	08A0250699	1	Agrégation de musique
1315B1	08A0250230	1	Agrégation de SVTU
1315M1	08A0250431	1	Agrégation de mathématiques 1. Stage agrégation Cergy-Pontoise
1315M1	08A0250431	2	Agrégation de mathématiques 2. Université de Cergy-Pontoise
1315M1	08A0250431	3	Agrégation de mathématiques 3. Stage agrégation Paris-sud Orsay
1315M1	08A0250431	4	Agrégation de mathématiques 4. Université de Paris-sud Orsay
1315P1	08A0250247	1	Agrégation de sciences physiques, physique-chimie 1. Université de Cergy-Pontoise
1315P1	08A0250247	2	Agrégation de sciences physiques, physique-chimie 2. Université de Paris-sud Orsay
1316T1	08A0250963	1	Agrégation d'économie et gestion 1. Tronc commun économie-droit
1316T1	08A0250963	2	Agrégation d'économie et gestion 2. Option A : économie et gestion administrative
1316T1	08A0250963	3	Agrégation d'économie et gestion 3. Option B : économie et gestion comptable et financière
1316T1	08A0250963	4	Agrégation d'économie et gestion 4. Option C : économie et gestion commerciale
1317W1	08A0250481	1	Agrégation de génie électrique
1318U1	08A0250489	1	Agrégation d'EPS 1. Université Paris-ouest Nanterre La Défense
1318U1	08A0250489	2	Agrégation d'EPS 2. Université Paris-sud Orsay
1321L1	08A0250494	1	Capes de lettres

Code Paf	identifiant	n° m	Libellé dispositif / module
1322H1	08A0250557	1	Capes d'histoire et géographie
1323A1	08A0250693	1	Capes d'anglais
1323E1	08A0250695	1	Capes d'espagnol
1324J1	08A0250703	1	Capes d'arts plastiques
1325B1	08A0250273	1	Capes de SVT
1325M1	08A0250503	1	Capes de mathématiques
1325P1	08A0250279	1	Capes de physique-chimie
1329F1	08A0250508	1	Capes de documentation
1337W1	08A0250054	1	Capet de STMS
1341L2	08A0250511	1	CAPLP de lettres-histoire 1. Lettres
1341L2	08A0250511	2	CAPLP de lettres-histoire 2. Histoire-géographie
1346T1	08A0250545	1	CAPLP d'économie et gestion 1. Concours toutes options
1346T1	08A0250545	2	CAPLP d'économie et gestion 2. Communication, administration, bureautique
1346T1	08A0250545	3	CAPLP d'économie et gestion 3. Comptabilité, bureautique
1346T1	08A0250545	4	CAPLP d'économie et gestion 4. Vente
1347W1	08A0250706	1	CAPLP d'arts appliqués
1347W2	08A0250546	1	CAPLP de biotechnologies, santé, environnement
1347W3	08A0250547	1	CAPLP de génie civil, équipements techniques, énergie
1347W4	08A0250548	1	CAPLP de STMS
1347W5	08A0250579	1	CAPLP de génie mécanique 1. Tronc commun : mécanique appliquée
1347W5	08A0250579	2	CAPLP de génie mécanique 2. Option maintenance des systèmes automatisés
1347W5	08A0250579	3	CAPLP de génie mécanique 3. Option maintenance des véhicules
1347W6	08A0250610	1	CAPLP réparation et revêtements en carrosserie 1. Tronc commun : mécanique appliquée
1347W6	08A0250610	2	CAPLP réparation et revêtements en carrosserie 2. Réparation et revêtements en carrosserie
135100	08A0250679	1	Devenir personnel d'encadrement 1. Tronc commun tous métiers de l'encadrement
135100	08A0250679	2	Devenir personnel d'encadrement 2. Préparation concours de personnel de direction
135100	08A0250679	3	Devenir personnel d'encadrement 3. Préparation concours d'IEN 1 <sup>er</sup> degré
135100	08A0250679	4	Devenir personnel d'encadrement 4. Préparation concours d'inspecteurs du 2 <sup>nd</sup> degré
154100	08A0250142		Formation de formateurs socle commun
321L74	08A0250587	1	Colloque : interprétation et transmission littéraires
342K51	08A0250788	1	Formation et projet choral 78
342K52	08A0250790	1	Coordination chorale de l'Essonne
342K53	08A0250791	1	Projet choral départemental Hauts-de-Seine
342K54	08A0250792	1	Coordination chorale du Val d'Oise

## LISTE DES FORMATIONS QUI NÉCESSITENT UN AMÉNAGEMENT DE L'EMPLOI DU TEMPS

Code Paf	identifiant	n° m	Libellé dispositif / module	durée (en h)	Journées ou demi-journées à libérer
1311L1	08A0250415	1	Agrégation de lettres classiques	128	mercredi après-midi et/ou samedi après-midi
1311L1	08A0250417	1	Agrégation de lettres modernes	200	mercredi après-midi, samedi (journée)
1312H1	08A0250422	1	Agrégation d'histoire-géographie	200	mardi (journée), mercredi matin
1313A1	08A0250687	1	Agrégation d'anglais	206	lundi (après-midi), mercredi (journée)
1313D1	08A0250688	1	Agrégation d'allemand 1. Littérature, civilisation et traduction	52	mercredi après-midi
1313D1	08A0250688	2	Agrégation d'allemand 2. Didactique	48	mercredi (journée)
1313E1	08A0250689	1	Agrégation d'espagnol 1. Littérature, civilisation et traduction	104	mercredi après-midi, vendredi après-midi
1313E1	08A0250689	2	Agrégation d'espagnol 2. Didactique	30	mercredi après-midi
1313R1	08A0250691	1	Agrégation d'italien 1. Langue et littérature	36	samedi (journée)
1313R1	08A0250691	2	Agrégation d'italien 2. Didactique	36	mercredi après-midi
1314J1	08A0250692	1	Agrégation d'arts plastiques	200	mercredi après-midi, jeudi après-midi, samedi matin
1314K1	08A0250699	1	Agrégation de musique	180	mercredi (journée)
1315B1	08A0250230	1	Agrégation de SVTU	195	samedi matin et mercredi après-midi ou samedi après-midi
1315M1	08A0250431	2	Agrégation de mathématiques 2. Université de Cergy-Pontoise	186	mercredi après-midi, jeudi (journée)
1315M1	08A0250431	4	Agrégation de mathématiques 4. Université de Paris-sud Orsay	186	lundi (journée), mercredi après-midi
1315P1	08A0250247	1	Agrégation de sciences physiques, physique-chimie 1. Université de Cergy-Pontoise	200	mercredi (journée), samedi matin
1315P1	08A0250247	2	Agrégation de sciences physiques, physique-chimie 2. Université de Paris-sud Orsay	200	lundi (journée), mercredi après-midi
1316T1	08A0250963	1	Agrégation d'économie et gestion 1. Tronc commun économie-droit	120	lundi après-midi, mercredi après-midi
1316T1	08A0250963	2	Agrégation d'économie et gestion 2. Option A : économie et gestion administrative	60	samedi matin
1316T1	08A0250963	3	Agrégation d'économie et gestion 3. Option B : économie et gestion comptable et financière	80	samedi matin
1316T1	08A0250963	4	Agrégation d'économie et gestion 4. Option C : économie et gestion commerciale	80	lundi matin
1317W1	08A0250481	1	Agrégation de génie électrique	200	mercredi (journée), samedi matin
1318U1	08A0250489	1	Agrégation d'EPS 1. Université Paris-ouest Nanterre La Défense	200	mardi soir (18h), jeudi soir (18h), samedi matin
1318U1	08A0250489	2	Agrégation d'EPS 2. Université Paris-sud Orsay	200	mardi soir (18h), jeudi soir (18h), samedi matin
1321L1	08A0250494	1	Capes de lettres	150	mercredi (journée), samedi matin
1322H1	08A0250557	1	Capes d'histoire et géographie	147	mardi (journée), mercredi après-midi
1323A1	08A0250693	1	Capes d'anglais	120	mercredi après-midi, samedi matin
1323E1	08A0250695	1	Capes d'espagnol	100	mardi après-midi, vendredi après-midi
1324J1	08A0250703	1	Capes d'arts plastiques	50	mercredi après-midi
1325B1	08A0250273	1	Capes de SVT	200	mercredi (journée)
1325M1	08A0250503	1	Capes de mathématiques	200	mercredi (journée)
1325P1	08A0250279	1	Capes de physique-chimie	200	mercredi (journée), samedi matin

Code Paf	identifiant	n° m	Libellé dispositif / module	durée (en h)	Journées ou demi-journées à libérer
1329F1	08A0250508	1	Capes de documentation	120	mercredi (journée)
1337W1	08A0250054	1	Capet de STMS	66	mercredi après-midi
1341L2	08A0250511	1	CAPLP de lettres-histoire 1. Lettres	30	mercredi (journée)
1341L2	08A0250511	2	CAPLP de lettres-histoire 2. Histoire-géographie	30	mercredi (journée)
1346T1	08A0250545	1	CAPLP d'économie et gestion 1. Concours toutes options	68	mercredi après-midi
1346T1	08A0250545	2	CAPLP d'économie et gestion 2. Communication, administration, bureautique	32	mercredi après-midi
1346T1	08A0250545	3	CAPLP d'économie et gestion 3. Comptabilité, bureautique	32	mercredi après-midi
1346T1	08A0250545	4	CAPLP d'économie et gestion 4. Vente	52	mercredi après-midi
1347W1	08A0250706	1	CAPLP d'arts appliqués	72	mercredi (journée)
1347W2	08A0250546	1	CAPLP de biotechnologies, santé, environnement	80	vendredi (journée), samedi matin
1347W3	08A0250547	1	CAPLP de génie civil, équipements techniques, énergie	72	mercredi après-midi
1347W4	08A0250548	1	CAPLP de STMS	48	vendredi (journée), samedi matin
1347W5	08A0250579	1	CAPLP de génie mécanique 1. Tronc commun : mécanique appliquée	24	mercredi après-midi
1347W5	08A0250579	2	CAPLP de génie mécanique 2. Option maintenance des systèmes automatisés	54	mercredi (journée)
1347W5	08A0250579	3	CAPLP de génie mécanique 3. Option maintenance des véhicules	54	mercredi (journée)
1347W6	08A0250610	1	CAPLP réparation et revêtements en carrosserie 1. Tronc commun : mécanique appliquée	54	mercredi après-midi
1347W6	08A0250610	2	CAPLP réparation et revêtements en carrosserie 2. Réparation et revêtements en carrosserie	24	mercredi (journée)
135100	08A0250679	1	Devenir personnel d'encadrement 1. Tronc commun tous métiers de l'encadrement	24	mercredi matin
135100	08A0250679	2	Devenir personnel d'encadrement 2. Préparation concours de personnel de direction	30	mercredi matin
135100	08A0250679	3	Devenir personnel d'encadrement 3. Préparation concours d'IEN 1er degré	30	mercredi matin
135100	08A0250679	4	Devenir personnel d'encadrement 4. Préparation concours d'inspecteurs du 2nd degré	30	mercredi matin
145200	08A0250526	1	DNL : préparation linguistique à la certification complémentaire en DNL - anglais-	60	mercredi après-midi
353P32	08A0250409	1	Initiation à la didactique des sciences physiques et chimiques	40	jeudi matin
381U71	08A0250853	1	Les activités gymniques pour tous en toute sécurité	16	samedi matin
641110	08A0250280	1	Personne ressource réseaux en établissement 1. Généralités sur les réseaux pédagogiques	78	jeudi (journée)
641110	08A0250280	2	Personne ressource réseaux en établissement 2. Administrer un réseau sous Windows 2003 Server	78	lundi (journée)
641110	08A0250280	3	Personne ressource réseaux en établissement 3. Administrer un réseau sous Linux Samba Edu	78	lundi (journée)
642120	08A0250299	1	Personne ressource suivi et besoins 1. La personne ressource au sein du réseau académique	6	jeudi (journée)
642120	08A0250299	2	Personne ressource suivi et besoins 2. Administration réseau Windows 2003	36	jeudi (journée)
642120	08A0250299	3	Personne ressource suivi et besoins 3. Administration réseau Linux Samba-Edu	36	jeudi (journée)
642120	08A0250299	4	Personne ressource suivi et besoins 4. GeroEdu et ESU	12	jeudi (journée)
642120	08A0250299	5	Personne ressource suivi et besoins 5. Migration et ajout de serveurs SE3	12	jeudi (journée)
642120	08A0250299	6	Personne ressource suivi et besoins 6. Sécurité des réseaux	12	jeudi (journée)
642120	08A0250299	7	Personne ressource suivi et besoins 7. Services internet	12	jeudi (journée)
642120	08A0250299	8	Personne ressource suivi et besoins 8. Déploiement de clients Windows XP	6	jeudi (journée)
642120	08A0250299	9	Personne ressource suivi et besoins 9. Architecture des réseaux d'établissement	6	jeudi (journée)
643130	08A0250304	1	Personne ressource - Usages des TICE 1. Publier sur le web	30	mardi (journée)

Code Paf	identifiant	n° m	Libellé dispositif / module	durée (en h)	Journées ou demi-journées à libérer
643130	08A0250304	2	Personne ressource - Usages des TICE 2. Les images numériques	24	mardi (journée)
643130	08A0250304	3	Personne ressource - Usages des TICE 3. Accompagnement des TICE dans l'établissement	12	mardi (journée)
643130	08A0250304	4	Personne ressource - Usages des TICE 4. Les espaces numériques de travail	12	mardi (journée)
721110	08A0250210	1	Atelier annuel d'écriture	90	mardi (après-midi)
721150	08A0250234	1	Atelier annuel de dramaturgie	80	mardi (après-midi)